

**Fiche de poste
Directeur Territorial**

Lieu de travail : siège de la future ligue régionale

Intitulé : Directeur territorial

Type de contrat : CDI

Statut : Groupe 6 de la CCNS

Durée et Spécificité(s) du poste : Cadre au forfait jour / Travail les week-ends et en soirées

Rémunération : Conforme CCNS

○ Missions

Le directeur territorial, sous l'autorité du Président de la Ligue Régionale ou de son représentant, est responsable de la mise en œuvre de la politique de l'association et de la coordination administrative, financière, humaine, et sportive de l'association. Il travaille également en réseau avec les services de la FFBB et les autres Directeur territoriaux de ligues régionales.

Gestion administrative et financière :

- Il propose au Comité directeur des orientations stratégiques.
- Il participe à la préparation du budget et suit le budget réalisé.
- Il recherche des financements.
- Il organise et coordonne la vie statutaire de l'association.
- Il organise l'activité et l'animation de l'équipe administrative.

Gestion humaine :

- Il propose et met en place une politique de ressources humaines.
- Il assure la gestion et la coordination des ressources humaines de l'association.
- Il manage les salariés de l'association.

Gestion sportive :

- Il propose au Comité directeur des orientations stratégiques.
- Il est chargé de mettre en place et de coordonner les actions de l'association.

○ Responsabilité

Il dispose d'une délégation permanente de responsabilité des instances dirigeantes :

- Il participe à la préparation et à l'exécution du budget,
- Il est responsable par délégation de la gestion des ressources humaines de l'association, notamment du suivi de la Convention Collective du Sport et de l'application des lois et décrets régissant les salariés.

- Il est par délégation, chargé des missions de représentation et des relations avec les partenaires institutionnels et financeurs (municipalité, Conseil départemental et régional, Comités départemental ou Fédération).

○ Autonomie :

Il dispose d'une large autonomie découlant des délégations permanentes dont il doit répondre. Il est placé sous l'autorité du Président dont il dépend, qui exerce un contrôle sur les résultats des objectifs fixés.

○ Technicité :

Il maîtrise les techniques liées à sa fonction de directeur :

- Il dispose de compétences en matière de gestion financière.

- Il a une bonne connaissance de la pratique et de la réglementation administrative, sociale et sportive.

- Il a des compétences managériales avérées et reconnues.

- Il a de bonnes connaissances informatiques (traitement de texte, tableur...),

- Il a des qualités organisationnelles, rédactionnelles et le sens du contact.

Il possède une qualification ou une expérience professionnelle suffisante lui permettant d'exercer les missions confiées.